

REGLES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS ET DE VACANCES

- 1- Réserver le créneau souhaité. **Formulaire au verso, à renvoyer complété** par mail à : aquae@grand-dax.fr **au maximum 3 jours** avant la sortie.
Renseignements par téléphone : 05 58 35 68 68
- 2- Avoir obtenu l'accord d'Aquae.

Conditions d'accès à Aquae :

- Le bonnet est obligatoire.
- Les brassards sont vivement recommandés pour les moins de 6 ans.
- Aucun prêt de matériel n'est assuré par la piscine (exemple : brassards, maillots, bonnets, serviettes...) pour des raisons d'hygiène et de lutte contre le Covid.
- Pour les maillots de bain : se référer au Règlement Intérieur d'Aquae.
- La douche est obligatoire avant l'accès au bassin.
- Obligation de respecter le Règlement Intérieur et le Protocole Covid d'Aquae.
- A l'arrivée du groupe, les enfants restent à l'extérieur du hall d'Aquae, le temps que le responsable du groupe finalise les démarches à l'Accueil.
- A l'arrivée au bord des bassins, le responsable du groupe d'enfants doit se présenter aux Maîtres-Nageurs-Sauveteurs et se conformer aux consignes de ces derniers.

Conditions de paiement :

- Accueils de loisirs du Grand Dax : 2.80 € par enfant ; gratuit pour les animateurs
- Accueils de loisirs Hors Grand Dax : 3.50 € par enfant ; gratuit pour les animateurs

Le paiement s'effectuera sur titre de recettes.

FORMULAIRE A REMPLIR PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Nom de l'Accueil de loisirs / Centre de vacances	
Adresse	
N° de téléphone	
Nom du responsable et titre (Directeur)	
Nombre d'enfants de – de 6 ans	
Nombre d'accompagnateurs pour les – de 6 ans	
Nombre d'enfants de + de 6 ans	
Nombre d'accompagnateurs pour les + de 6 ans	
Nombre d'enfants de 12 ans et +	
Nombre d'accompagnateurs pour les 12 ans et +	
Date	
Heure d'arrivée	
Heure de départ prévue	
Signature du responsable de groupe « J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'accueil à Aquaë »	
ACCORD AQUAE	

Rappel de la réglementation (Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles) :

Enfants de moins de 6 ans : 1 animateur dans l'eau pour 5 enfants (titulaire du BAFA)

Enfants de 6 ans et plus : 1 animateur pour 8 enfants (sans obligation d'être dans l'eau, mais néanmoins fortement conseillé, et titulaire du BAFA).

Jeunes de 12 ans à 17 ans : possibilité de baignade sans animateur pour des groupes de 8 jeunes maximum, sous réserve d'un accord explicite et réitéré à chaque baignade, entre la Direction d'Aquaë et le directeur de l'Accueil de loisirs.